

# BUDGET PRIMITIF 2023



---

*NOTE SYNTHETIQUE*

*A DESTINATION DES ELUS*

*EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2313-1 DU CGCT*

---

REÇU EN PREFECTURE

le 26/04/2023

Application agréée E-legalite.com

71\_AN-084-248400236-20230412-DL\_085\_F IN-

## TABLE DES MATIERES

Introduction : l'adoption du budget primitif 2023 .....	3
I- Les éléments constitutifs du budget principal 2023, priorités du budget 2023 .....	3
1) PROJET DE MANDATURE .....	3
2) PRIORITES DU BUDGET 2023.....	4
II- Ressources et charges 2023 : évolution et structure .....	5
1) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2023 .....	5
1-1) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023 .....	5
1-2) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023 .....	6
2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2023 .....	7
2-1) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES .....	7
2-2) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES.....	8
2-3) LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES / CREDITS DE PAIEMENTS (AP/CP).....	9
2-4) Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) .....	9
3) BUDGETS ANNEXES 2023 .....	10
III- Niveau des épargnes du budget principal 2023 .....	12
IV- Dette .....	13
1) BUDGET PRINCIPAL .....	13
2) BUDGETS ANNEXES .....	14
V- Fiscalité .....	14
VI- Principaux ratios financiers du budget principal 2023 .....	15
VII- Effectifs de la collectivité et charges de personnel .....	16

## Introduction : l'adoption du budget primitif 2023

- Un Débat d'Orientations Budgétaires lors du Conseil Communautaire du 20/03/2023,
- Un Budget Primitif 2023, présenté et adopté lors du Conseil Communautaire du 12/04/2023

## I- Les éléments constitutifs du budget principal 2023, priorités du budget 2023

- Un contexte économique fragilisé par la pérennité de la COVID19, aggravé par la hausse importante des matières premières suite à la guerre en Ukraine et une remontée des taux directeurs suite au risque inflationniste latent.
- Une nouvelle définition de l'intérêt communautaire ;
- Une réflexion sur un nouveau pacte financier plus proche de l'esprit communautaire d'une Intercommunalité à cinq communes ;
- Une stabilité de la masse salariale si l'on excepte les mesures de revalorisation imposées par l'Etat.
- Un maintien des trois taux de fiscalité restants (Taxe Foncière Non Bâtie, Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et Cotisation Foncière des Entreprises) ;
- Une prévision de recours à l'emprunt de 5,5 M€ ;
- Un investissement soutenu autour de quatre grands axes d'orientation stratégiques : l'attractivité du territoire, l'attractivité touristique et culturelle, l'attractivité résidentielle et la prise en compte des enjeux environnementaux et d'aménagement durable.

### 1) PROJET DE MANDATURE

La nouvelle gouvernance à cinq communes a décidé d'axer la mandature actuelle autour des quatre axes prioritaires suivants :

Remarque : les montants connus sont indiqués, à titre estimatif, les autres seront communiqués au fur et à mesure de l'avancée des dossiers.

Axe 1 : Attractivité économique :

- Mise en œuvre de la Charte d'Urbanisme Commercial ;
- Renforcer l'attractivité commerciale et le rayonnement d'Orange au profit du bassin de vie ;
- Etude pour la création d'une zone d'activité (Grange Blanche 3) ;
- Etude pour la création d'une zone d'activité (Coudoulet) ;
- Développement du PEM (en cours depuis 2019, 0.88 M€ en 2023) ;
- Etc...

Axe 2 : Attractivité touristique et culturelle :

- Subvention OTPOPT : 300 000 € (variable suivant le bilan)
- Reversement Taxe de séjour OTPOPT : 370 000 € ;

Axe 3 : Activité résidentielle : Développer les éco mobilités résidentielles et touristiques

- Requalification du Bd Daladier à Orange (création d'une continuité piéton/Cycle et reprise totale de la voie 2.16 € en 2023) ;
- Travaux avenue des Courreges 0.66 M€

- Travaux rue du Limousin 0.36 M€
- Travaux passerelle du Jonquier 1.9 M€
- Parking Gym Trintignant 0.45 M€
- PUP la Violette 0.48 M€
- Aménagement d'espaces d'accueil des cyclotouristes ;
- Développement d'un réseau de transport collectif ;
- Création d'aire de covoiturage ;
- Equipement de nos communes en bornes de rechargement ;
- Panneautage de connexion des via Rhona/Venaissia ;
- Subvention PIG, PLH, OPAH, Production LLS 380 000 € ;
- OPAH Ingénierie 97 000 € ;
- Contribution SMBVA 99 500 € ;
- Contribution AURAV 68 800 € ;
- Requalification de la Place du 08 mai et de l'Av Jean Jaurès à Courthézon dans le cadre du contrat d'Axe 105 000€
- Travaux rue Victor Hugo Courthézon 0.6 M€
- Travaux Pont de la Seille Courthézon 0.5 M€
- Giratoire et voie cycle Sourcière Courthézon 0.32 M€
- Route de la plaine Courthézon 0.17 M€
- Parking Jean Moulin Caderousse (Maitrise d'œuvre 12 000.00 €)
- Giratoire de Boursan D17A Châteauneuf 0.25 M€
- Parking des Vignes Châteauneuf (maitrise d'œuvre 6 000.00 €)
- Etc...

#### Axe 4 : la prise en compte des enjeux environnementaux et d'aménagement durable

- Accompagner les ménages dans leur projet de rénovation énergétique ;
- Aménager et développer de nouveaux quartiers dans une démarche de développement durable ;
- Lutter contre les pollutions lumineuses ;
- Améliorer la qualité de l'air dans notre territoire ;
- Développer le photovoltaïque et les énergies renouvelables ;
- Concilier la préservation des milieux naturels et la prévention des risques ;
- Conserver et valoriser les zones humides, une singularité de notre bassin de vie.

Le budget primitif 2023 prend en compte ces quatre axes prioritaires en y consacrant les crédits nécessaires à leur démarrage.

Bien entendu, les autres domaines d'activités sont toujours d'actualité et ils sont provisionnés au vu de la réalité de nos besoins.

## 2) PRIORITES DU BUDGET 2023

### L'année 2023 se caractérisera par :

- Un encadrement strict des dépenses de fonctionnement ;
- Une dette restant sous contrôle avec un emprunt prévisionnel concernant notamment la déviation de la RN7 ;
- La recherche et l'optimisation des recettes en y associant étroitement les services et la prise de compétence du nouveau pôle « subventions » mis en place pour aller chercher de nouvelles recettes ;
- La poursuite de la mutualisation des services ressources avec les Communes membres ;

- Un travail de réflexion sur la diminution des Attributions de Compensations, qui rappellent le, avaient été votées de façon très importantes afin d'aider les communes membres le temps de la mandature passée et qui permettrait de dégager à minima l'équilibre de la section de fonctionnement ;
- La redéfinition de l'intérêt communautaire et du contenu des compétences assurées par l'Intercommunalité ;
- La mise en place d'un nouveau Pacte Financier visant à donner à la CCPRO les moyens nécessaires à son bon fonctionnement ;
- La mise en place d'un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI), pour la durée de la mandature, permettra à notre intercommunalité, une réalisation optimisée de ses compétences (à condition de dégager les ressources nécessaires) ;
- Bien évidemment, il convient de tempérer ces perspectives 2023, puisque la crise sanitaire, sociale et économique que nous traversons actuellement et les incertitudes liées au conflit entre l'Ukraine et la Russie laisseront des traces importantes dans notre Pays et notre intercommunalité. Pour cela, le POP continuera de travailler afin de rendre son territoire encore plus attractif. Le développement des quatre axes inscrits dans le budget 2023 en tient compte, avec des recettes optimisées, et des dépenses d'investissement inscrites à la hauteur de nos moyens financiers.

## II- Ressources et charges 2023 : évolution et structure

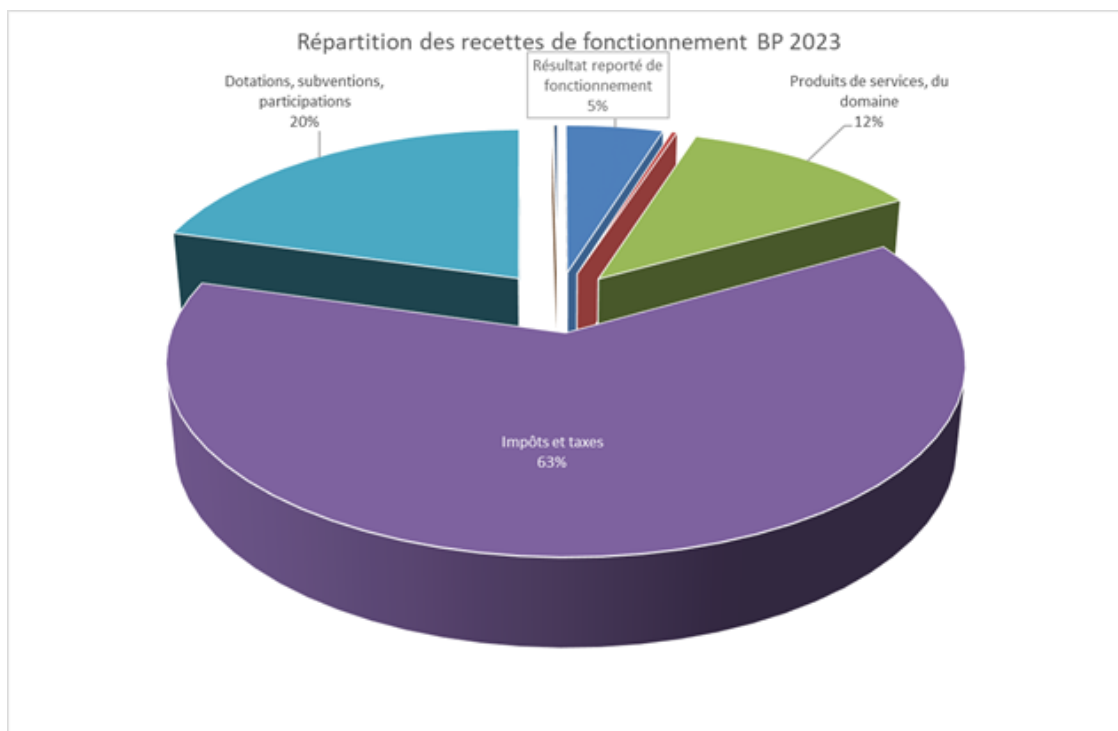
### 1) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2023

#### 1-1) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023

##### ➤ Les prévisions de recettes :

##### Etat récapitulatif des recettes de fonctionnement par grande masse

Les impôts et taxes représentent la principale recette de fonctionnement de la collectivité (environ 63 % en 2023). Les dotations, subventions et participations représentent, quant à elles, environ 20 % des recettes de fonctionnement. Parmi ces recettes, figurent notamment la DGF et les compensations versées par l'Etat.



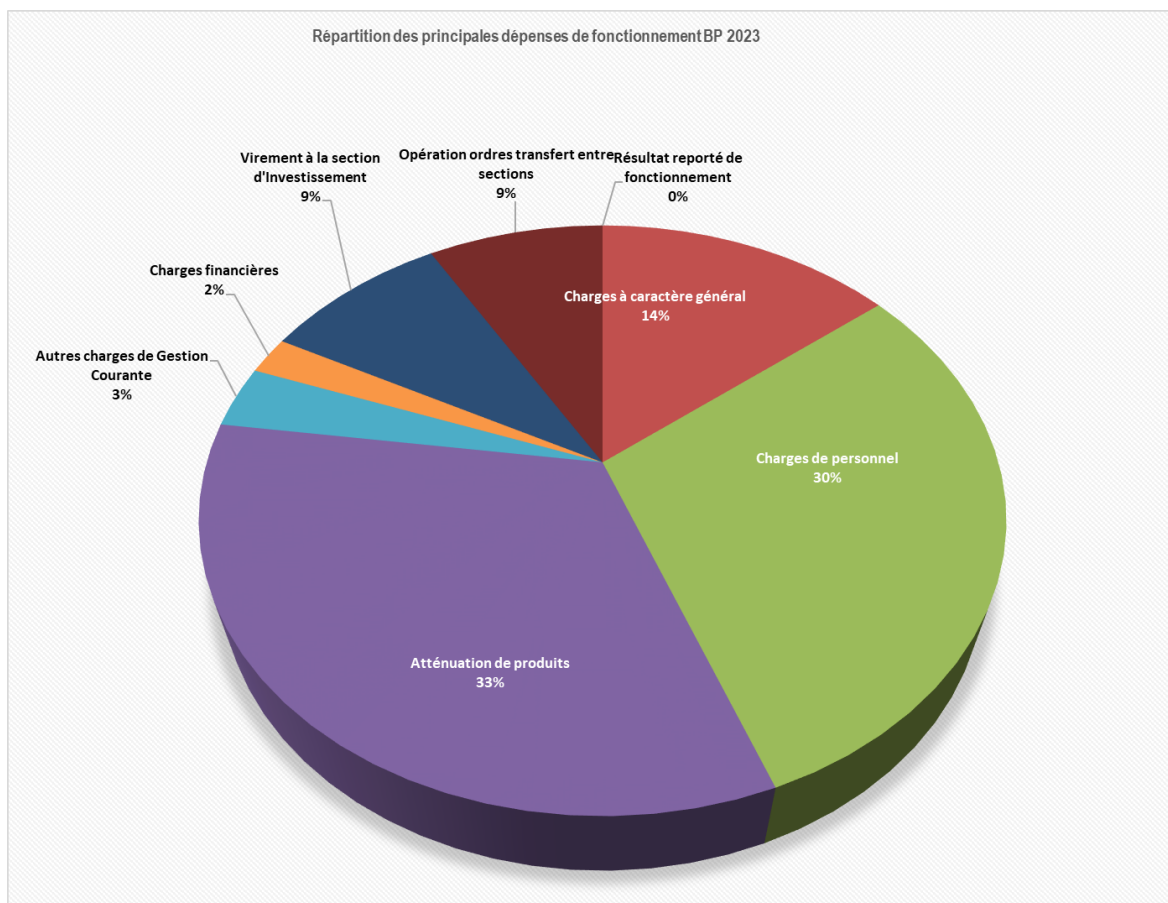
## 1-2) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023

### ➤ Les prévisions de dépenses :

#### ■ Etat récapitulatif des dépenses de fonctionnement par grande masse

Le chapitre atténuation de produits représente environ 33 % des dépenses de fonctionnement. Il contient principalement les attributions de compensations versées aux communes membres.

Le chapitre charges de personnel et frais assimilés représente environ 30 % des dépenses de fonctionnement.



## 2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2023

### 2-1) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES

Autofinancement dégagé de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement : 2 608 635.02 € en 2023 contre 1 544 021.95 € en 2022.

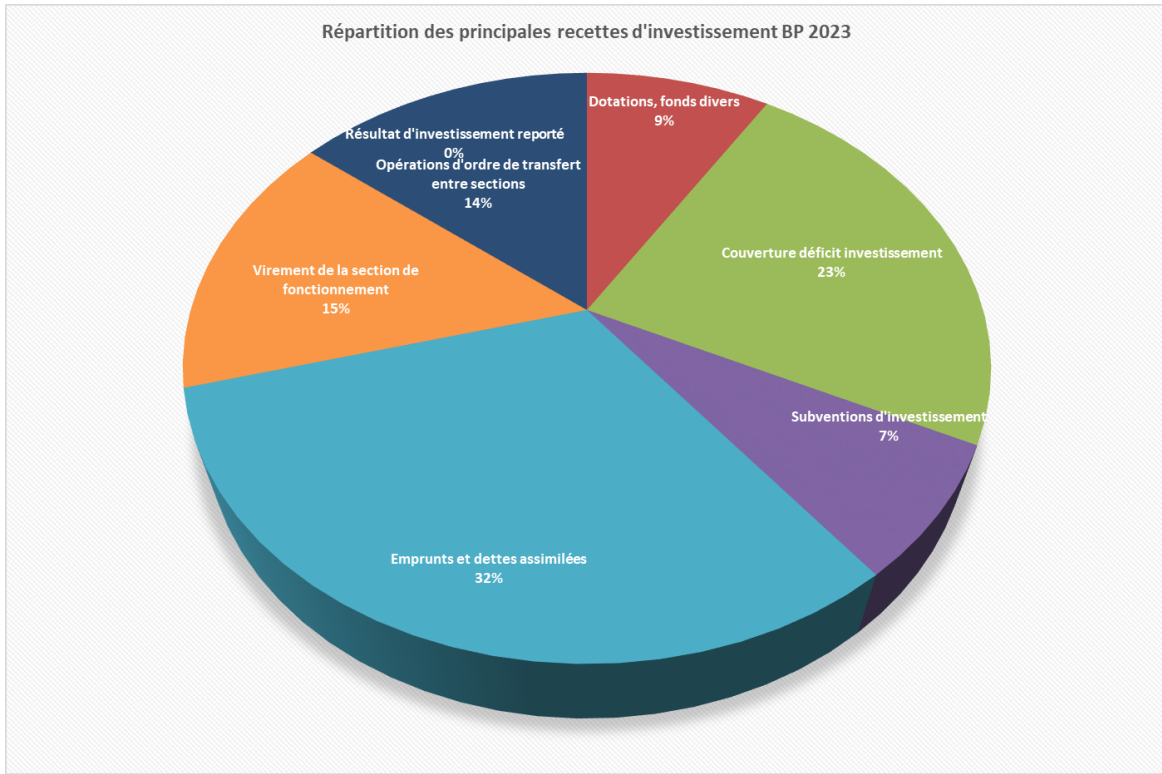
Pour les recettes d'investissement, nous pouvons constater que les chapitres sont assez « volatiles » d'année en année d'où une attention toute particulière à leur égard.

Après avoir provisionné la section d'investissement en 2021 de 3 M€, 1 M€ en 2022, aucune affectation en réserve complémentaire ne pourra être effectuée en 2023. Seule une affectation obligatoire destinée à couvrir le déficit d'investissement 2022 et le solde des restes à réaliser 2022 sera effectuée en 2023. Cela est la conséquence directe de l'effet ciseaux, mentionné plus haut, qui ne permet plus un autofinancement de l'investissement à la hauteur des travaux demandés, d'où le recours à un emprunt prévisionnel de 5,5 M€ en 2023.

Une partie de cet emprunt est destinée au financement de la déviation de la RN7 d'Orange à hauteur de 3.75 M€. Le reste de l'emprunt ne sera débloqué qu'en cas de nécessité, en fonction de l'avancement des travaux et des subventions à percevoir. En 2023, le chapitre 13 subventions d'investissement prévoit 1 272 469 €.

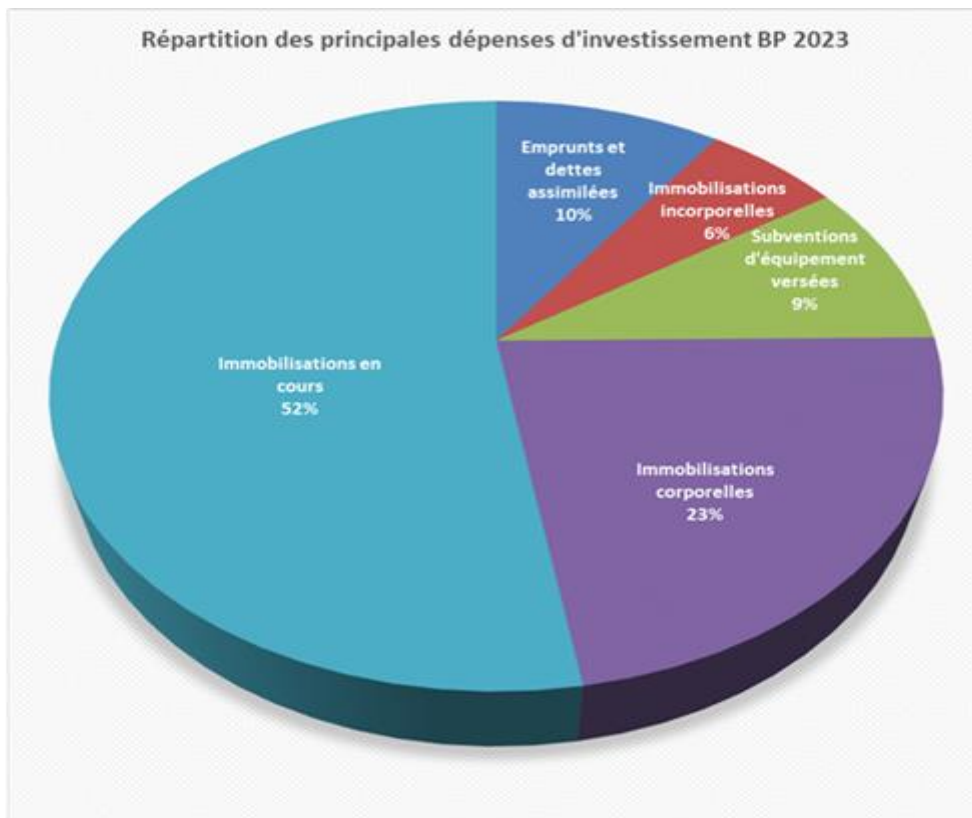
L'optimisation des recettes d'investissement sera renforcée en 2023 avec une recherche systématique de subventions dès que cela est possible.

Il est à noter que le niveau d'investissement a des conséquences sur notre Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA chapitre 10) puisque moins de travaux égal moins de remboursement de FCTVA et donc moins de recettes.



## 2-2) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES

La collectivité poursuit sa politique d'investissement en 2023. Les immobilisations en cours représentent la plus grande partie des dépenses d'investissement.



## 2-3) LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES / CREDITS DE PAIEMENTS (AP/CP)

### Réalisation des Autorisations de Programme (AP) / Crédits de Paiements (CP)

DENOMINATION DE L'AP/CP	RECETTES / DEPENSES	MONTANT AP en TTC	Réalisé au 31/12/2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
REQUALIFICATION DU SECTEUR GARE A COURTHEZON	Dépenses	1 421 291 €	716 424 €	704 866 €		
	Recettes	706 023 €	494 216 €	211 807 €		
POLE ECHANGE MULTIMODAL A ORANGE	Dépenses	6 974 071 €	6 091 682 €	882 389 €		
	Recettes	3 149 946 €	2 149 946 €	1 000 000 €		
REQUALIFICATION BOULEVARD DALADIER ORANGE	Dépenses	3 460 800 €	1 100 430 €	1 978 201 €	382 168,75 €	
	Recettes	117 000 €	0 €	117 000 €		
RESTRUCTURATION AVENUE ARGENSOL A ORANGE	Dépenses	3 996 459 €	3 984 651 €	11 808 €		
<b>TOTAL</b>	Dépenses	<b>15 852 620 €</b>	<b>11 893 187 €</b>	<b>3 565 456 €</b>		
<b>TOTAL</b>	Recettes	<b>3 972 969 €</b>	<b>2 644 162 €</b>	<b>1 328 807 €</b>		

## 2-4) Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Plan Pluriannuel d'Investissement du Pays d'Orange en Provence										
Dénomination de l'Opération	Durée prévisible	Dépenses / recettes	Montant	Réalisé total au 31/12/2022	Budgétisé 2023	Budgétisé 2024	Budgétisé 2025	Budgétisé 2026	Reliquat total sans budgétisé 2023	Reliquat total avec budgétisé 2023
REQUALIFICATION DU SECTEUR GARE A COURTHEZON	9 ans	Dépenses	2 311 497 €	716 424 €	704 866 €	890 207 €			1 595 073 €	890 207 €
		Recettes	706 023 €	494 216 €	211 807 €				211 807 €	0 €
POLE ECHANGE MULTIMODAL A ORANGE	9 ans	Dépenses	6 974 071 €	6 091 682 €	882 389 €	0 €			882 389 €	0 €
		Recettes	3 149 946 €	2 149 946 €	1 000 000 €				1 000 000 €	0 €
REQUALIFICATION BOULEVARD DALADIER ORANGE	8 ans	Dépenses	3 460 800 €	1 100 430 €	1 978 201 €	382 169 €			2 360 370 €	382 169 €
		Recettes	117 000 €	0 €	117 000 €				117 000 €	0 €
RESTRUCTURATION AVENUE ARGENSOL A ORANGE	4 ans	Dépenses	3 996 459 €	3 984 651 €	11 808 €					
Travaux passerelle JONQUIER		Dépenses	900 000 €	0 €	900 000 €				900 000 €	0 €
TRAVAUX PONT DE LA SEILLE A COURTHEZON		Dépenses	560 000 €	0 €	560 000 €				560 000 €	0 €
TRAVAUX ENTREE DE VILLE ROUTE D'ORANGE A CADEROUSSE		Dépenses	500 000 €	0 €	500 000 €				500 000 €	0 €
TRAVAUX AVENUE DES COURREGES A ORANGE		Dépenses	660 000 €	0 €	660 000 €				660 000 €	0 €
ETUDE FAISABILITE GRANCHE BLANCHE III ET ACQUISITIONS FONCIERES ZONE ARTISANALE GRANGE BLANCHE III		Dépenses	875 000 €	0 €	75 000 €	400 000 €	400 000 €		875 000 €	800 000 €
TRAVAUX AMENAGEMENTS ZONE ARTISANALE GRANGE BLANCHE III		Dépenses	1 665 000 €	0 €	0 €	865 000 €	800 000 €		1 665 000 €	1 665 000 €
DEVIATION RN7 ORANGE	7 ans	Dépenses	3 750 000 €	799 680 €	366 520 €	1 375 200 €	1 125 300 €	83 300 €	2 950 320 €	2 583 800 €
<b>Total Dépenses</b>			<b>25 652 827 €</b>	<b>12 692 867 €</b>	<b>6 626 976 €</b>	<b>3 912 575 €</b>	<b>2 325 300 €</b>	<b>83 300 €</b>	<b>12 959 960 €</b>	<b>6 332 983 €</b>
<b>Total Recettes</b>			<b>3 972 969 €</b>	<b>2 644 162 €</b>	<b>1 328 807 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 328 807 €</b>	<b>0 €</b>

Pour rappel, une AP/CP est mise en place lorsqu'une opération dépasse 500 000 € et deux ans de réalisation. L'Autorisation de Programme correspond au montant total de l'opération qui est voté la première année. Les Crédits de Paiements (CP) correspondent aux montants qui sont budgétisés chaque année.

Une fois votée, il n'est plus nécessaire de re-délibérer à condition de rester dans les montants retenus pour chaque année.

Néanmoins et afin de rester le plus transparent possible, les crédits budgétaires sont inscrits annuellement afin de suivre au plus près le déroulement des opérations et apporter plus de compréhension.

### 3) BUDGETS ANNEXES 2023

#### ➤ Budget annexe gestion des déchets

##### BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS POP 2023

Section	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	10 497 381,59 €	10 497 381,59 €
Investissement	2 730 072,39 €	2 730 072,39 €
<b>Total</b>	<b>13 227 453,98 €</b>	<b>13 227 453,98 €</b>

#### ➤ Budget annexe eau

##### BUDGET ANNEXE EAU POP 2023

Section	Recettes	Dépenses
Exploitation	2 042 763,19 €	2 042 763,19 €
Investissement	2 711 217,37 €	2 711 217,37 €
<b>Total</b>	<b>4 753 980,56 €</b>	<b>4 753 980,56 €</b>

#### ➤ Budget annexe assainissement

##### BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT POP 2023

Section	Recettes	Dépenses
Exploitation	1 336 691,54 €	1 336 691,54 €
Investissement	6 013 567,52 €	6 013 567,52 €
<b>Total</b>	<b>7 350 259,06 €</b>	<b>7 350 259,06 €</b>

➤ Budget annexe mobilités

**BUDGET ANNEXE MOBILITES POP 2023**

Section	Recettes	Dépenses
Exploitation	2 130 681,91 €	2 130 681,91 €
Investissement	580 810,27 €	580 810,27 €
<b>Total</b>	<b>2 711 492,18 €</b>	<b>2 711 492,18 €</b>

➤ Budget annexe Grange Blanche II

**BUDGET ANNEXE GRANGE BLANCHE II POP 2023**

Section	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	3 116 109,84 €	3 116 109,84 €
Investissement	3 030 100,18 €	3 030 100,18 €
<b>Total</b>	<b>6 146 210,02 €</b>	<b>6 146 210,02 €</b>

➤ Budget annexe prestations de services

**BUDGET ANNEXE PRESTATIONS DE SERVICE POP 2023**

Section	Recettes	Dépenses
Exploitation	267 269,90 €	267 269,90 €
Investissement	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>267 269,90 €</b>	<b>267 269,90 €</b>

➤ Budget annexe SPANC

**BUDGET ANNEXE SPANC POP 2023**

Section	Recettes	Dépenses
Exploitation	13 939,61 €	13 939,61 €
Investissement	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>13 939,61 €</b>	<b>13 939,61 €</b>

### III- Niveau des épargnes du budget principal 2023

Diverses Epargnes CCPRO	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Différence entre 2022 et 2021	BP 2023	Différence entre 2023 et 2022
Epargne Brute	5 290 525 €	4 646 676 €	6 716 219 €	6 191 027 €	-7,82%	7 601 890 €	22,79%
Epargne de Gestion	5 884 361 €	5 321 039 €	7 492 423 €	6 447 494 €	-13,95%	8 226 011 €	27,58%
Epargne Nette	3 447 950 €	2 841 149 €	4 604 616 €	4 736 457 €	2,86%	6 641 830 €	40,23%

#### DEFINITIONS :

**Epargne brute :** Recettes réelles de fonctionnement **moins** dépenses réelles de fonctionnement. On la nomme aussi « autofinancement brut » et sert à financer en priorité au remboursement de la dette et aux dépenses d'équipements.

**Epargne de Gestion :** Epargne brute **plus** intérêts de la dette. Elle mesure l'épargne dégagée hors frais financiers.

**Epargne nette :** Epargne de gestion **moins** annuité du capital de la dette **OU** Epargne brute **moins** remboursement K de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement du remboursement de dette.

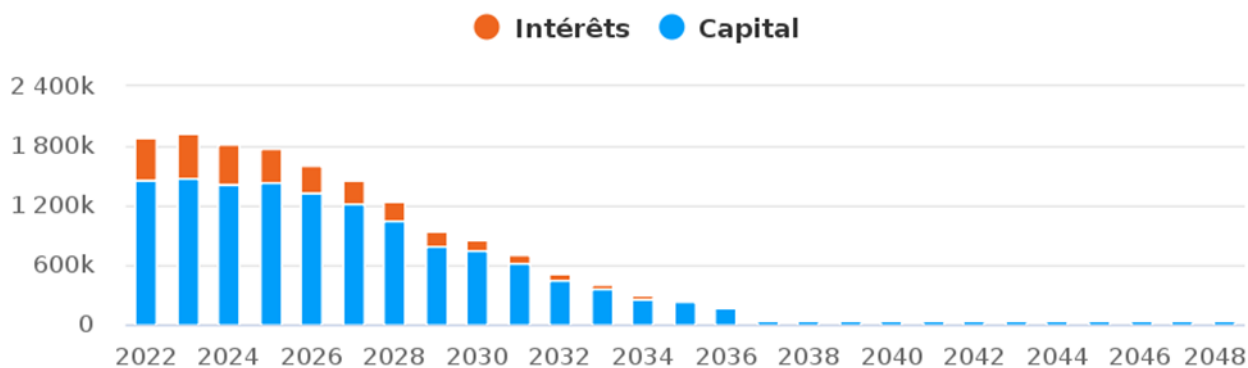
Remarque : les recettes et dépenses prises en comptes sont retraitées des charges et produits exceptionnels

Les dépenses de fonctionnement étant vouées, au vu du contexte économique actuel, à augmenter en 2023 et dans les années à venir, avec des recettes de fonctionnement stagnantes, une attention particulière sera à porter sur les niveaux d'épargne afin de pouvoir continuer à financer les dépenses d'investissement.

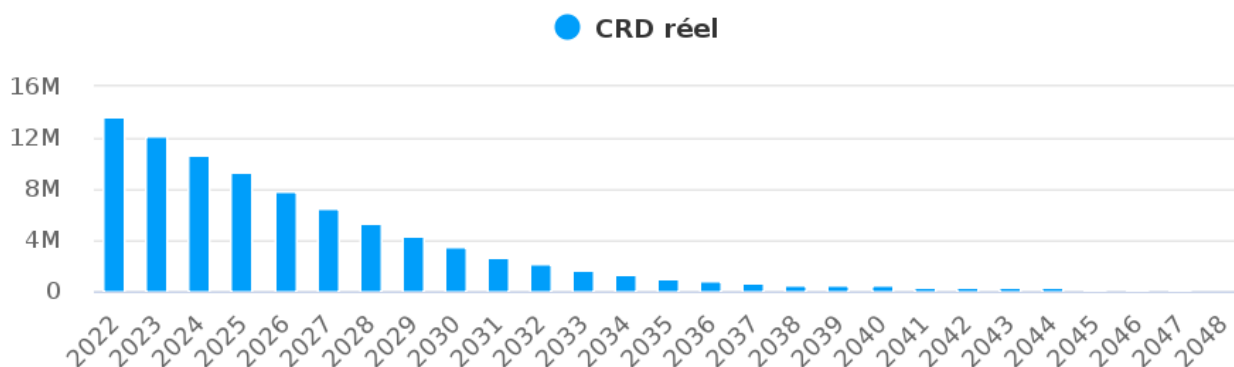
## IV- Dette

### 1) BUDGET PRINCIPAL

Evolution du remboursement de l'annuité de la dette :



Evolution de l'encours de la dette :

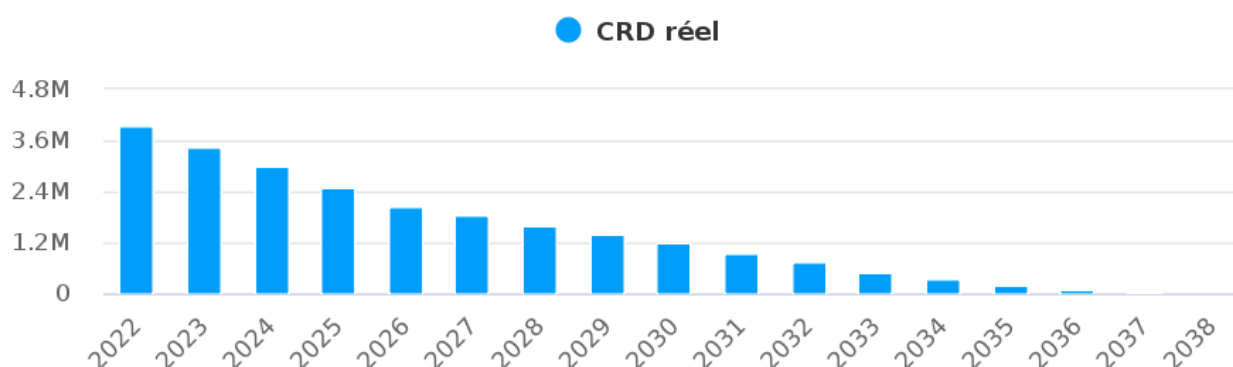


Budget	CRD au 01/01/2023	Annuité 2023 (estimatif)
<b>Principal</b>	12 206 892.52 €	1 923 269.47 €

## 2) BUDGETS ANNEXES

Le graphique ci-dessous présente les éléments relatifs à la dette pour les budgets annexes (consolidés) :

Evolution de l'encours de la dette :



Budget annexe	CRD au 01/01/2023	Annuité 2023 (estimatif)
<b>Eau</b>	1 580 182.62 €	182 950.19 €
<b>Assainissement</b>	1 023 469.16 €	96 351.34 €
<b>Gestion des déchets</b>	865 912.36 €	299 979.58 €

## V- Fiscalité

Evolution des taux de fiscalité votés par le POP depuis 2017 :

Taxe	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe d'Habitation (TH)	8,28%	8,28%	8,28%	8,28%	Comprise suite à réforme TH		
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)	/	/	/	/	/	/	8,28%
Taxe Foncière Bâtie (TFB)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taxe Foncière Non-Bâtie (TFNB)	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) hors Orange	11,10%	10,20%	10,20%	10,20%	14,40%	14,40%	14,40%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) Orange	9,63%	10,20%	10,20%	10,20%	14,40%	14,40%	14,40%
Contribution Foncière des Entreprises (CFE) hors Orange	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%
Contribution Foncière des Entreprises (CFE) Orange	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%

La fiscalité reste un levier d'équilibre pour un budget, mais la volonté politique reste de ne l'augmenter qu'en dernier ressort. Ainsi nos taux restent bas, donnant ainsi plus de pouvoir d'achat à nos concitoyens.

## VI- Principaux ratios financiers du budget principal 2023

Les ratios du BP 2023	Valeur	Moyennes nationales de la strate
1 - Dépenses réelles de fonctionnement / population	547 €	309 €
2 - Produit des impositions directes / population	148 €	305 €
3 - Recettes réelles de fonctionnement / population	658 €	374 €
4 - Dépenses d'équipement brut / population	377 €	80 €
5 - Encours de la dette / population	268 €	198 €
6 - DGF / population	86 €	49 €
7 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	24,68%	40,60%
9 - Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement = Marge d'autofinancement courant (MAC)	88,31%	87,70%
10 - Dépenses brutes d'équipement / RRF = taux d'équipement	57,26%	21,50%
11 - Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	40,65%	53,10%

L'écart important du ratio 1 s'explique par le poids trop important des Attributions de Compensations dans nos dépenses de fonctionnement.

Le ratio 2 fait apparaître un prélèvement d'impôts locaux sur les habitants du POP en deçà de la moyenne de la strate

Le ratio 3 s'explique en partie par le transfert de la compétence ordures ménagères sur le budget annexe gestion des déchets et par conséquent du remboursement au budget général de la masse salariale représentant 2,3 M€.

Le ratio 4 démontre l'importance laissée à l'investissement dans notre Intercommunalité. Toutes les recettes disponibles sont ainsi utilisées pour investir.

Le ratio 5 place notre intercommunalité au-dessus de la moyenne en terme de capital restant dû, en cause la réalisation d'investissements antérieurs importants. Néanmoins l'apurement de la dette continue.

Le ratio 6 indique une DGF supérieure à la moyenne, signe d'un bassin économique fragilisé.

Le ratio 7 démontre la parfaite maîtrise de nos dépenses de personnel grâce en partie à la mutualisation avec les communes membres de nombreux agents.

Le ratio 9 est légèrement inférieur à la moyenne nationale de la strate.

Le ratio 10 se passe de commentaire puisque le POP réalise près de 2,5 fois plus d'investissement que la moyenne de la strate.

Le ratio 11 signifie que sur une année, l'encours de la dette représente 40.65 % de nos recettes réelles de fonctionnement, ce qui permet de recourir à nouveau à l'emprunt en 2023.

## VII- Effectifs de la collectivité et charges de personnel

➤ Effectifs présents de la collectivité au 01/01/2023 :

- 126 titulaires
- 47 contractuels
- 2 apprentis

➤ Charges de personnel prévisionnelles pour 2023 :

Le budget principal supporte l'ensemble des dépenses liées au personnel et aux frais assimilés y compris pour les budgets annexes. Concernant les budgets annexes, une refacturation correspondant à la part représentée pour chacun de ces budgets est effectuée (neutralisation de la dépenses correspondant à la part des budgets annexes par une contrepartie en recette). Une partie du personnel étant mis à disposition auprès d'autres collectivités (mairie d'Orange), une refacturation identique à celle précitée est également effectuée.

Le tableau ci-dessous présente le détail des charges de personnel et frais assimilés et des refacturations prévisionnels sur le budget principal 2023.

<b>Calcul prévisionnel du coût net des charges de personnel et frais assimilés du budget principal 2023</b>	<b>2023</b>
Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)	8 851 170.00 €
Montant de la refacturation à d'autres collectivités (Mise à disposition) et budget annexes	3 382 030.00 €
<b>Coût net prévisionnel des charges de personnel et frais assimilés du budget principal 2023</b>	<b>5 469 140.00 €</b>